

Appel à projets de l'OFAJ pour le « fonds spécial Maghreb »

Depuis sa création en 1963 en application du Traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de son action. Les rencontres ainsi subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'amitié entre les peuples ainsi que la coopération en faveur de la paix et de la démocratie au niveau européen et international.

Le travail de l'OFAJ se concentre sur des projets d'échange entre la France, l'Allemagne et, dans le cas des programmes trinationaux, les pays voisins de l'Union européenne (UE). Nombreux sont ceux qui impliquent des jeunes ainsi que des multiplicatrices et multiplicateurs issus des pays riverains du sud de la Méditerranée. Les projets trinationaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer et d'échanger dans un contexte européen et international élargi, d'apprendre les uns des autres et d'évoluer sur le plan personnel et professionnel. La compétence interculturelle est une clé importante pour que les jeunes maîtrisent avec succès leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle. Par ailleurs, ils apprennent à endosser des responsabilités citoyennes. L'OFAJ souhaite enthousiasmer la jeune génération pour l'Europe, l'interculturalité et la coopération internationale, afin qu'elle appréhende son avenir commun dans un monde multilatéral et interdépendant. Ce n'est qu'ainsi que nos sociétés pourront relever ensemble les défis transfrontaliers du XXI^e siècle.

Dans le cadre de ses activités internationales, l'OFAJ accorde une attention particulière à la coopération euro-méditerranéenne avec les pays du Maghreb. Seulement 14 km séparent l'Europe de l'Afrique du Nord. Cette proximité géographique a transformé deux continents en voisins étroitement liés, ce qui se reflète dans une histoire fortement imbriquée, des échanges éducatifs et culturels intensifs, des relations commerciales séculaires, le tourisme et les migrations. La coopération se base ainsi sur la conviction profonde d'appartenir à une région méditerranéenne commune.

Mais les contacts individuels et les liens qui unissent les sociétés ne peuvent occulter le fait que l'ensemble du pourtour méditerranéen est aujourd'hui comme demain confronté à des défis croissants. Ces 10 dernières années, la Méditerranée est passée d'un lieu de nostalgie à la frontière la plus meurtrière du monde. Les conséquences de la pollution marine et du changement climatique représentent un risque pour l'avenir de tous les pays riverains de la Méditerranée. À cela s'ajoutent des inégalités considérables entre les différents pays, qui illustrent les défis mondiaux du XXI^e siècle. Le respect des droits humains en est un exemple dans la mesure où ils sont de plus en plus menacés par des tendances populistes, extrémistes et fondamentalistes. La coopération d'égal à égal entre le Maghreb et l'UE est essentielle si l'on veut répondre aux besoins des jeunes en termes de perspectives professionnelles et sociales et d'égalité des chances éducatives.

À partir de 2019, les ministères allemand et français des Affaires étrangères mettent à la disposition de l'OFAJ un « fonds spécial Maghreb » pour renforcer les

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

échanges euroméditerranéens. Ce fonds spécial permet de soutenir de 5 à 10 projets pilotes qui se caractérisent par leur pertinence en matière de politique étrangère.

1 Conditions de financement de l'appel à projet

1.1 Type et durée de projet

Des projets d'échanges internationaux de jeunes entre la France, l'Allemagne et un troisième pays, ainsi que des formations trinacionales se distinguant par leur caractère innovant pourront être subventionnés. Ils devront avoir un rapport avec la politique étrangère et/ou des sujets de société actuels et utiliser des méthodes ciblées pour l'apprentissage interculturel, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la paix. Les concepts culturels et pédagogiques peuvent également être employés pour aborder des thèmes politiques.

Le financement de projets avec plus de trois pays participants n'est possible qu'à titre exceptionnel, justifié au niveau du contenu thématique par un lien géographique régional et/ou historique entre les pays impliqués (mot-clé : coopération régionale). L'OFAJ tient beaucoup au principe de réciprocité. Aussi, un projet qui peut s'étaler sur une période de 1 à 3 ans est-il composé de trois phases de rencontres dans chaque pays, d'une durée comprise entre 4 et 21 nuitées chacune.

1.2 Pays tiers

Les pays du Maghreb cités ci-après sont éligibles : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'OFAJ soutient la coopération régionale, comme par exemple les projets avec l'Algérie et le Maroc, s'ils contribuent à améliorer les relations entre les deux pays. Le contenu et les thèmes choisis sont donc à même de justifier des exceptions.

1.3 Porteurs de projet

Les organismes suivants peuvent déposer leur candidature : organisations et associations dans le secteur de l'éducation des jeunes et des adultes (mouvements de jeunesse et d'éducation populaire), de la culture, des sciences, des médias et du sport ainsi que les établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, les lieux de mémoire, les comités de jumelage et les collectivités territoriales. Au moins une organisation par pays participant doit être impliquée sur un pied d'égalité dans la conception et la mise en œuvre du projet.

1.4 Groupes cibles

En général, l'OFAJ soutient des jeunes entre 3 et 30 ans. Les rencontres subventionnées dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux enfants et aux jeunes investis dans la société civile, qu'ils soient élèves, en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi, actifs ou cadres. L'OFAJ encourage aussi la participation des jeunes ayant moins d'opportunités¹. Par ailleurs, les multiplicatrices et multiplicateurs peuvent participer à des formations. La répartition des sexes ainsi que le nombre de participantes et de partici-

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

¹ Terminologie officielle de la Commission européenne

3 / 6

pants par pays doivent être équilibrés (un tiers de chaque) et ne doit pas dépasser 60 (équipe d'encadrement incluse).

1.5 Relations publiques

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à informer les médias sur le ou les projets mis en place ainsi qu'à mentionner l'implication de l'OFAJ et le soutien apporté par les ministères des Affaires étrangères. Le dossier de candidature doit comporter des informations sur la stratégie de communication prévue. Le service de presse de l'OFAJ peut fournir une aide en la matière. Les photos et/ou les vidéos relatives aux projets pourront être mises à la disposition de l'OFAJ qui, en outre, présentera les projets sélectionnés sur son site Internet.

2 Critères de sélection

2.1 Thèmes prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants :

A Renforcement de la jeunesse et de la société civile

Le désir de codécision au niveau de la société est une préoccupation importante pour les jeunes en Europe et au Maghreb, et pas seulement depuis les révolutions arabes ou les récents mouvements climatiques et environnementaux. Mais il importe de toujours renouveler leur confiance dans la politique, l'État de droit et leur propre marge de manœuvre.

La participation et l'engagement des jeunes citoyennes et citoyens sont un pilier indispensable des sociétés ouvertes et prospères. Les projets de rencontres peuvent donc les encourager à s'engager au niveau local, national ou euroméditerranéen et à mettre en réseau les acteurs de la société civile, ce qui favorise leur position dans la société et leur implication dans les pays du pourtour méditerranéen.

B Droits humains et égalité hommes-femmes

En Europe et en Afrique du Nord, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est interprétée, remise en question et parfois menacée de différentes manières. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de renforcer les libertés fondamentales et la protection des minorités et de limiter ou d'empêcher les processus d'exclusion. Dans tous les pays du pourtour méditerranéen, l'égalité pour les filles et les femmes est débattue et réclamée bien que, dans la pratique, l'on observe de grandes différences. C'est pourquoi l'OFAJ soutient des projets qui visent l'éducation à la citoyenneté, discutent des principes de l'État de droit et informent sur les droits fondamentaux. Aux programmes visant à renforcer les droits des minorités et l'égalité s'ajoutent ceux qui traitent de la liberté d'expression et de la liberté de la presse tout comme du travail éducatif sur le nationalisme et le populisme, les stéréotypes et les préjugés, ces derniers créant par exemple un terreau favorable au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à la discrimination des groupes ou individus religieux ou non-croyants et empêchant l'intégration régionale du pourtour méditerranéen.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

C Formation professionnelle, innovation et entrepreneuriat

La possibilité de suivre une bonne formation, l'insertion professionnelle et des perspectives d'évolution sont des facteurs décisifs en matière de prospérité économique et de bien-être. Si ces éléments ne se concrétisent pas, l'on assiste à une fuite des cerveaux de la prochaine génération, qui freine le développement le rajeunissement des sociétés. L'engagement social et écologique est un signe de prise d'initiative et de conscience citoyenne qui, à son tour, conduit à des innovations dans des secteurs d'avenir majeurs. L'OFAJ veut encourager les jeunes à penser en termes de durabilité et d'entrepreneuriat. Avec ce fonds spécial, il soutient donc également des rencontres d'étudiants, de jeunes apprentis, d'actifs et de demandeurs d'emploi dans divers domaines. Outre les programmes destinés aux jeunes exerçant des métiers manuels ou des professions sociales et éducatives, l'OFAJ subventionne principalement des rencontres dans le secteur de la formation professionnelle et des métiers liés à la durabilité, aux énergies renouvelables et à la numérisation.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

D Développement durable et protection du climat

Les conférences internationales sur le climat, COP21 à Paris et COP22 à Marrakech ont attiré l'attention du public sur les risques futurs, communs aux pays du pourtour méditerranéen : les zones désertiques s'étendent, la pollution des mers et des côtes progresse sans cesse, la consommation de ressources limitées et d'énergie augmentent avec la croissance démographique. En bref, la pollution et le changement climatique menacent les moyens de subsistance, la paix et la prospérité des populations en Europe et en Afrique du Nord. C'est pourquoi l'OFAJ soutient les mesures en faveur de l'éducation à la durabilité, de la protection du climat et de l'environnement. Les projets d'échanges internationaux devraient être conçus de manière à avoir le moins de répercussions possibles sur le climat et devraient sensibiliser les participantes et participants aux questions relatives à la récupération des déchets (recyclage et surcyclage), aux développements technologiques environnementaux ou aux émissions de CO2.

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

E Identité euroméditerranéenne et mémoire

La vision de l'histoire ou des histoires du pourtour méditerranéen est marquée par de forts débats mémoriels. Ces conflits d'identité dominent parfois les débats publics et empêchent l'émergence d'une identité euro-méditerranéenne commune. L'OFAJ est convaincu que les images de l'ennemi, les préjugés et les ressentiments ne peuvent être combattus que si les différentes perceptions du passé, les différentes traditions d'acquisition et de transfert de savoirs, mais aussi les résultats de recherche et les formes de commémoration, font l'objet de débats ouverts. A l'ère du numérique, il est également nécessaire de développer des projets autour de la mémoire dans lesquels les jeunes de la génération Instagram s'approprient l'histoire de leurs sociétés et de leurs régions de manière innovante, interdisciplinaire et interculturelle. Car la mémoire est le présent.

Les projets peuvent traiter deux sujets de manière transversale :

La question des réfugiés peut être intégrée dans les axes thématiques mentionnés ci-dessus. Il est par exemple possible de s'interroger sur les aspects suivants : Quelles perspectives les gens ont-ils dans leur pays d'origine en termes de

5 / 6

formation et d'emploi, de sécurité et de liberté ? Comment se passe l'accueil des réfugiés dans les différents pays d'Europe et d'Afrique du Nord ? Quelles sont les opportunités et les défis au niveau de l'intégration des réfugiés, y compris dans un contexte historique ? Ici, il apparaît également logique d'inclure la perspective historique.

Tous les projets peuvent être mis directement en lien avec les 17 objectifs des Nations Unies en matière de développement durable. Ceux-ci portent sur les défis mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, les inégalités, l'égalité des sexes, l'éducation ainsi que la croissance économique et la paix. Ils se prêtent particulièrement bien à la présentation du contexte global et de la dimension mondiale des différents sujets (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

2.2 Créativité et innovation

Tout en tenant compte des priorités thématiques, les projets devront aborder des sujets de politique étrangère ou de société actuels, proposer de nouvelles méthodes et approches pédagogiques et encourager la créativité des jeunes participantes et participants.

2.3 Participation

Les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation des projets.

2.4 Résultats et impact à long terme

Les projets devront dépasser le cercle des participantes et participants et aboutir à un résultat concret. Leur impact et leur durabilité pourront être illustrés, par exemple, par des publications, des blogs, des articles, des vidéos ou des contributions radiophoniques, des expositions, des présentations ou des conférences, ainsi que par des projets de suivi concrets ou des initiatives nouvellement créées.

2.5 Langue

Toutes les langues représentées doivent se voir accorder une place dans la rencontre. Cela peut se faire par exemple au moyen de l'animation linguistique ou en faisant appel à des animatrices et animateurs-interprètes.

REMARQUE : Dans la sélection des projets, le jury veillera en outre à l'équilibre thématique et géographique ainsi qu'à la diversité des groupes cibles et des formats proposés.

3 Financement, mise en œuvre et évaluation

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés dans l'esprit de ses Directives au titre de « manifestations et partenariats particuliers » (articles 3.5.5 et 3.5.6) encadrés par une convention.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

6 / 6

L'OFAJ recommande un financement supplémentaire des projets par le biais d'autres organismes, de sponsors et des contributions des participantes et participants à condition que ceux-ci soient mentionnés et que la visibilité de l'OFAJ soit garantie.

La préparation au niveau du contenu et de la logistique des projets ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation reviennent aux porteurs de projets. Au plus tard 2 mois après la fin du projet (pour ceux ayant lieu au mois de novembre ou décembre, la date limite d'envoi est le 15 janvier de l'année suivante), un décompte d'utilisation avec une liste justificative des dépenses, les listes de participantes et participants signées ainsi qu'un rapport détaillé avec une évaluation et des indications sur la communication réalisée autour du projet doivent être envoyés à l'OFAJ. L'évaluation doit se référer aux points listés en page 2 du décompte d'utilisation.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases I, II et III) avant le 1^{er} novembre de chaque année en utilisant le **formulaire de demande en ligne** prévu pour l'année suivante. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre. **Le formulaire de demande doit être accompagné d'un programme prévisionnel et d'un plan financier détaillé.** Les documents incomplets et remplis de manière non consciencieuse seront exclus de la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets et à respecter la procédure décentralisée en vigueur.

La sélection des projets est effectuée par un jury. Ceux qui ne pourront pas être pris en compte seront mis sur liste d'attente et pourront faire en même temps l'objet d'une demande de subvention conforme aux Directives de l'OFAJ auprès du bureau compétent.

L'OFAJ doit être informé immédiatement de tout changement après la sélection du projet. Les fonds provenant de projets annulés ou de versements d'argent ne peuvent être utilisés par l'OFAJ que pour les projets inscrits sur liste d'attente.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org